

Communiqué du chef d'état-major général des Armées

Le Chef d'Etat-major Général des Armées porte à la connaissance de l'ensemble des candidats admis définitivement aux recrutements de la deuxième vague du contingent 2019 de l'Armée de l'Air, de la Garde Nationale, de la Direction du Génie Militaire, de la Direction du Matériel, Hydrocarbures et du transport des Armées et la Direction Centrale des Services de Santé des Armées que leur acheminement vers les différents Centres de formation se déroulera le mardi 30 mars 2021.

A cet effet, les recrues sont convoquées, munies de leurs cartes Nina ou cartes d'identité Nationales, aux lieux de regroupement ci-dessous à partir de 06 heures du matin pour le départ, et cela conformément au planning de répartition des effectifs par Centre comme suit :

1- Lieu de regroupement à l'Ex-SNJ : Pour tous les admis des Centres de recrutement des Régions administratives de Kayes, Koulikoro et du district de Bamako.

Date de départ pour les Centres de Markala, Bapho et de Ségou : en une seule rotation, le mardi 30 mars 2021.

2- Lieu de regroupement au Camp de Ségou : Pour tous les admis du Centre de recrutement de la Région administrative de Ségou.

Date de départ pour le Centre de Ségou : le mardi 30 mars 2021.

3- Lieu de regroupement au Camp de Sévaré : Pour les admis des Centres de recrutement des Régions administratives de Mopti, Gao, Tombouctou, Taoudéni et de Kidal.

Date de départ pour le Centre de Tiby : en une seule rotation, le mardi 30 mars 2021.

4- Lieu de regroupement au Camp de Sikasso : Pour les admis du Centre de recrutement de la Région administrative de Sikasso, Date de départ pour le Centre de Koutiala : en une seule rotation, le mardi 30 mars 2021.

Par ailleurs, dans le cadre du respect des mesures barrières contre la maladie à coronavirus, le Chef d'Etat-major Général des Armées invite les recrues à consulter les listes pour s'informer chacun de sa date de départ et être au rendez-vous, afin d'éviter des attroupements aux lieux de regroupement définis. Aussi, le port du masque est obligatoire

Le Chef d'Etat-major Général des Armées compte sur la bonne compréhension de toutes et de tous.

**Direction de l'information
Et des Relations Publiques**